



# Rapport annuel 2008



Ce rapport annuel a été adopté par le Conseil interculturel de Montréal le 5 mars 2009.

**Rédaction**

Gilles Gosselin  
Coordonnateur du CIM

**Révision linguistique**

Louise-Andrée Lauzière

**Soutien administratif**

Nancy Bergeron

**Conception et réalisation graphiques**

Les Imprimés MF inc. / Imprimerie Falcon inc.

mars 2009

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

**ISBN** : 978-2-7647-0807-01

Conseil interculturel de Montréal  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 868-5809  
Télécopieur : 514 868-5810  
cim@ville.montreal.qc.ca  
www.ville.montreal.qc.ca/cim



Le 30 mars 2009

Monsieur Marcel Parent  
Président du conseil municipal de la Ville de Montréal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.114  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour l'année 2008.

En vous priant d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bergman Fleury  
Président

p.j.

# Table des matières

Message du Président .....	1
Mandat.....	2
Composition .....	2
Gouvernance .....	4
Soutien administratif et professionnel.....	4
Cadre juridique et budgétaire.....	4
Vision et engagements.....	5
Synthèse des activités.....	6
Les avis, projets et autres activités.....	8
Suivi de dossiers .....	11
Partenariats et collaborations .....	14
Communication .....	16
Sommaire des réalisations 2003-2008.....	17
Perspectives 2009.....	19
Recommandations .....	19
Remerciements .....	21
En bref.....	22
Annexe 1 - Notices biographiques.....	23
Annexe 2 - Liste des publications .....	28

## Message du président



**A**u terme de la première année de mon mandat à la présidence du Conseil interculturel de Montréal (CIM), j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel d'activité, tel que prévu par la Charte de la Ville de Montréal.

L'année 2008 a notamment été marquée par le cinquième anniversaire de mise en place du CIM et par le renouvellement de sa composition à l'occasion de la fin du mandat de plusieurs membres et de la nomination de cinq nouveaux membres. Dans ce contexte, la continuité des travaux a été assurée, tout en accordant une plus grande importance à des préoccupations soulevées par l'actualité touchant des groupes de Montréalais et de Montréalaises identifiés aux minorités ethnoculturelles.

En effet, dans notre communiqué du 22 août 2008, précédé d'une lettre au maire de la Ville de Montréal au sujet des malheureux événements de Montréal-Nord, le CIM a rappelé que son mandat est d'apporter « sa permanente contribution dans la recherche de solutions qui rejettent toute forme de violence et d'exclusion contraires aux valeurs démocratiques de notre société et à une participation citoyenne ».

Concrètement, le CIM cherche à proposer des pistes de solution aux élus afin que les employés profitent le mieux possible de sa contribution. Pour ce faire, le CIM développe de plus en plus des rapports constructifs, mais sans complaisance, avec des partenaires de la Ville, des arrondissements, les milieux communautaire, universitaire et institutionnel public. Ces rapports touchent aux projets prioritaires du CIM, qui concernent notamment les lieux d'activités collectives régulières des minorités

religieuses, la lutte contre la pauvreté chez les minorités ethnoculturelles, les relations entre ces minorités et les policiers, la diversité ethnoculturelle au sein de la fonction publique municipale et le Prix des relations interculturelles de Montréal. Ils sont entretenus par des rencontres et des échanges avec les directions de plusieurs services municipaux et différents groupes ou leaders dans les communautés.

Le présent rapport résume les activités de l'année et présente les perspectives liées aux enjeux identifiés et des recommandations auxquelles nous souhaitons voir le comité exécutif et le conseil municipal donner les suites qui conviennent.

Bergman Fleury  
Président

## Mandat

Institué en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale du Québec et mis en place par voie de règlement du Conseil de la Ville de Montréal en 2003, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est un organisme permanent de consultation et d'échanges en matière d'intégration et de relations interculturelles.

Tel qu'inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil exerce les fonctions suivantes :

- Il conseille et donne son avis au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt

pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif;

- Il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

En plus de ces fonctions, le conseil de la ville peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui imposer tout autre devoir qu'il juge nécessaire pour lui permettre de mieux atteindre ses objectifs.

## Composition

Au 31 décembre 2008, la composition du Conseil était la suivante\* :

### Le président

- ❖ Monsieur Bergman Fleury

*Spécialiste et consultant en éducation et en relations interculturelles*

### La vice-présidente

- ❖ Madame Adriana Kotler

*Urbaniste et directrice du Centre des arts juïques de la scène à Montréal*

### Le vice-président

- ❖ Monsieur Habib El-Hage

*Intervenant social et chargé de projet au Collège de Rosemont et chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC)*

### Les autres membres du CIM

- ❖ Madame Iris Almeida-Côté

*Présidente-directrice générale à l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux*

❖ Monsieur Ahmed Benbouzid

*Directeur du développement social à la Conférence régionale des élus (CRÉ)*

❖ Madame Dulce Maria Cruz Herrera

*Juriste spécialisée en droit international public et chercheure associée à la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM*

❖ Madame Maria De Andrade

*Avocate spécialisée en droits de la personne et en droit administratif*

❖ Madame Mélissa Dorsaint

*Avocate-fiscaliste et membre fondatrice de la Jeune chambre de commerce haïtienne*

❖ Monsieur Guy Drudi

*Président fondateur du Service d'aide et de liaison*

❖ Monsieur Agustí Nicolau-Coll

*Directeur adjoint de l'Institut interculturel de Montréal*

❖ Madame Régine-Alende Tshombokongo

*Directrice du Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI)*

❖ Monsieur Frantz Voltaire

*Président du Centre de recherche et de documentation haïtienne, caribéenne et afro-canadienne*

❖ Madame Gail Grant

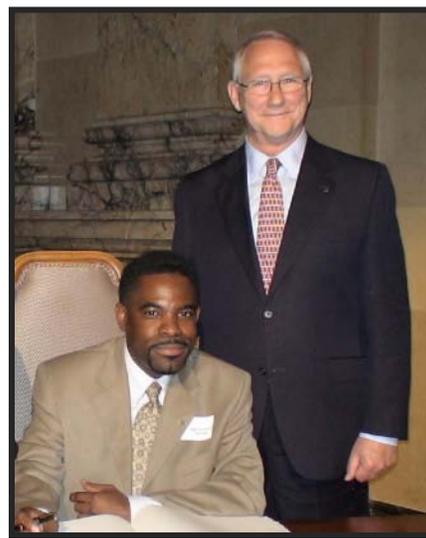
*Sociologue et gestionnaire, Bureau de la traduction, gouvernement du Canada*

❖ Madame Hélène Wavroch

*Directrice générale du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés*

Enfin, en vertu des dispositions prévues à l'article 83.7, alinéa 3, de la Charte de la Ville de Montréal, le directeur général de la ville ou son représentant dûment délégué participe aux assemblées du Conseil interculturel sans droit de vote.

Le président actuel du CIM, M. Bergman Fleury, de même que trois nouveaux membres ont été désignés par résolution du conseil municipal le 26 mai 2008. Les membres du conseil profitent de cette occasion pour remercier M. Frantz Benjamin, président du CIM de janvier à juin 2008, ainsi que les membres qui ont terminé leur mandat en 2008, soit M. Guy Landry, Mme Ping Wang et Mme Khatoune Témisjian.



À droite, M. le Maire de Montréal, Gérald Tremblay, à gauche, le président sortant, M. Frantz Benjamin

\* Voir en annexe les notices biographiques détaillées.

## *Gouvernance*

La gouvernance du CIM est assumée par un comité exécutif formé des membres occupant les postes de président et de vice-présidents et traite, entre autres, de l'organisation des assemblées, des relations avec les partenaires,

des questions urgentes et des prises de position publiques. Ce comité se réunit au moins une fois par mois et à la demande du président et du secrétaire du conseil.

## *Soutien administratif et professionnel*

Le Conseil interculturel de Montréal relève du Bureau de la présidence du conseil au Service des affaires corporatives de la Ville de Montréal. Le soutien administratif municipal et professionnel est assuré par M. Gilles Gosselin, secrétaire et coordonnateur, et Mme Nancy Bergeron, secrétaire d'unité administrative.

À cet égard, une entente de services administratifs a été conclue entre le Conseil interculturel, le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse de Montréal en mai 2007 en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et documentaires.

Enfin, au cours de l'année 2008, le Conseil a accueilli deux stagiaires dans le cadre du programme de parrainage mis sur pied par le

gouvernement du Québec par l'entremise d'Emploi-Québec et de la Ville de Montréal.



## *Cadre juridique et budgétaire*

Le Conseil interculturel de Montréal existe en vertu des dispositions prévues dans la Charte de la Ville de Montréal. Parmi celles-ci, l'article 83.4 prévoit que le conseil de la ville détermine, par règlement, le nombre de personnes qui le composent, les compétences, la durée de leur mandat, le mode de remplacement, les règles de régie interne et de fonctionnement ainsi que la procédure lors des assemblées.

En vertu de cette habilitation, le règlement 02-044 édicte que le Conseil est formé de quinze membres, dont les compétences reposent, entre autres, sur leur expérience en matière de relations interculturelles et leur connaissance des enjeux municipaux. Le Conseil dépose annuellement un programme d'activités qui tient compte des champs d'intérêt du Conseil et de ceux de l'Administration municipale dans le domaine des relations interculturelles.

Les membres du Conseil sont également régis par des règles d'éthique prévoyant, entre autres, qu'un membre ne doit pas exploiter l'autorité de sa fonction à des fins personnelles ou professionnelles et qu'il doit se soumettre à des dispositions visant à éviter les conflits d'intérêts. Enfin, au moins une fois l'an, le CIM rend compte au conseil municipal de ses activités, à la demande de celui-ci ou du comité exécutif. À cette occasion, le Conseil peut faire toute recommandation au conseil municipal.

Du côté financier, le règlement 02-045, prévoit qu'un montant minimal de 220 000 \$ est mis à la disposition du Conseil afin de lui permettre d'exercer ses fonctions. À l'intérieur de ce cadre financier, un règlement sur la rémunération du

président et des vice-présidents du Conseil interculturel de Montréal accorde un montant annuel de 10 000 \$ au président et de 5 000 \$ à chacun des vice-présidents. Les autres membres du conseil ne sont pas rémunérés, mais reçoivent un remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, le trésorier de la Ville ou l'adjoint qu'il désigne est d'office trésorier du CIM. L'exercice financier coïncide avec celui de la Ville de Montréal et le vérificateur de la Ville exerce sa responsabilité à l'égard des états financiers du Conseil. Cette responsabilité prévoit, entre autres, que dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, le vérificateur fait rapport de son examen au conseil municipal.

## *Vision et engagements*



En mai 2003, les premiers membres du Conseil interculturel de Montréal ont exprimé une vision commune de leur mandat en soulignant qu'aborder la question de la diversité ethnoculturelle à Montréal, c'était d'abord tracer la trajectoire de cette ville cosmopolite qui accueille des femmes et des hommes de différentes origines. Ces femmes et ces hommes ont façonné cette ville sur tous les plans.

Pour les membres du CIM, aborder cette question, c'est aussi examiner de manière attentive toutes les questions reliées à l'accès, notamment aux services, aux outils de dévelop-

pement et aux lieux de décision ainsi qu'au respect de la diversité sur toutes les questions touchant à la discrimination et l'intolérance.

À l'instar des communautés ethnoculturelles établies depuis longtemps à Montréal, les nouveaux immigrants jouent un rôle croissant dans le développement socioéconomique de la ville de Montréal. Les dernières vagues d'immigration sont d'ailleurs plus diversifiées que les premières, en termes de pays d'origine et de pratiques religieuses des nouveaux arrivants.

La mise en place du CIM s'inscrit donc dans un contexte où les enjeux relatifs aux affaires municipales débordent le cadre de la simple gouvernance. Les membres des communautés ethnoculturelles ont contribué à l'essor et au développement de Montréal et sont également partie prenante dans l'avenir de la métropole.

Conscients de leur mandat, les membres du CIM se sont donc engagés à ce que :

1. La Ville de Montréal ressemble à ses citoyens et reflète leur diversité ethno-culturelle sur tous les plans, notamment celui de l'embauche. Le CIM s'attend à ce que la Ville adopte une politique d'embauche qui assure une équité en emploi dans la fonction publique municipale;
2. La Ville de Montréal adapte ses différents services à la diversité ethnoculturelle afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces auprès des citoyens issus des communautés ethnoculturelles;
3. La Ville de Montréal s'enrichisse de fonctionnaires possédant des compétences culturelles et qu'elle investisse dans la sensibilisation interculturelle de son personnel;
4. La Ville de Montréal joue un rôle de chef de file dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de racisme et d'exclusion.

En août 2008, les membres du Conseil interculturel de Montréal ont tenu une journée de réflexion qui leur a permis d'actualiser cette vision et ces engagements dans un nouveau cadre d'orientation et un plan stratégique qui feront tous deux l'objet d'une approbation au début de l'année 2009.

## *Synthèse des activités*

### • **Les présentations en assemblée**

De janvier à décembre 2008, le CIM a tenu neuf (9) assemblées qui ont permis d'échanger avec plusieurs intervenants du milieu interculturel et de recevoir des idées et des projets touchant à l'intégration et aux relations interculturelles à Montréal. Ces assemblées auront aussi été l'occasion de mieux s'informer sur les nombreuses activités de la Ville dans ce domaine.



À gauche, Mme Régine-Alende Tshombokongo, à droite, M. Frantz Voltaire, membres du CIM

Avant de présenter le contenu de ces rencontres, l'assemblée du 10 janvier 2008 aura permis aux membres d'adopter leur programme d'activités annuel en établissant que celles-ci devraient être axées sur les enjeux municipaux et choisies en fonction de créer de véritables changements. Les membres ont également convenu que le CIM devait se positionner sur les dossiers les plus importants de la Ville dans les domaines de l'emploi, du logement, du transport, de la sécurité publique et de la vie sociale et culturelle.

Ainsi, le 7 février 2008, à la suite des débats publics et de l'actualité en cours dans le domaine des relations interculturelles, le CIM a tenu une rencontre afin de mieux établir le portrait de la situation linguistique, eu égard aux changements dans la démographie montréalaise. Cette rencontre a permis de discuter des opinions divergentes soutenues par différents démographes et par les médias Montréalais concernant le déclin de la langue française à Montréal. Cet exercice s'est poursuivi par la présence du CIM au colloque organisé par l'Association d'études canadiennes sur le même sujet.

Par ailleurs, le 6 mars 2008, un représentant du Chantier sur la démocratie de la Ville de Montréal a présenté le dernier bilan de la Charte montréalaise des droits et responsabilités ainsi que les perspectives de développement de ce nouvel outil en spécifiant, notamment, que cette charte bénéficie désormais d'une notoriété internationale. Dans le cadre de cet échange, le Conseil a rappelé sa demande à l'effet que le profilage racial y soit nommément proscrit.

Le 3 avril 2008, les membres du CIM ont tenu une rencontre avec les membres du Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec concernant leur avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle. À cette occasion, la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal a également fait valoir son point de vue touchant aux interventions de la Ville. Au terme de cet exercice, les membres ont appuyé l'avis du Conseil, en particulier la recommandation sur la tenue d'un Chantier sur la gestion de la diversité de la main-d'œuvre.

Dans un autre ordre d'idées, le 1<sup>er</sup> mai 2008, le directeur du Centre d'histoire de Montréal a présenté sa vision d'un projet de musée montréalais de l'immigration auquel le CIM serait appelé à collaborer. Cette rencontre fut l'occasion de rappeler l'importance de l'immigration à Montréal ainsi que le succès rencontré par le Centre d'histoire de Montréal dans la mise sur pied des cliniques de mémoire, qui ont permis de sauvegarder une partie du patrimoine immatériel associé au vécu des personnes immigrantes.

Toujours en mai 2008, le CIM accueillait pour une deuxième fois un représentant du Conseil interculturel de la Ville de Québec en vue d'établir les modalités de collaboration future. Par ailleurs, le 4 septembre 2008, la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal a présenté deux programmes de soutien sur les expressions culturelles et les initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle. Cette présentation a permis la mise en place

d'un comité conjoint auquel un membre du Conseil est désormais associé.

Dans un autre dossier d'importance, le Conseil a reçu, le 2 octobre 2008, les représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la présentation de leur stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles. Cette stratégie prévoit notamment la mise en place d'un mécanisme de gestion des comportements inattendus, de perfectionnement et de suivi en matière de profilage racial et illicite. Au cours de la période d'échanges, les participants ont convenu que plusieurs recommandations contenues dans l'avis du Conseil sur la problématique du profilage racial à Montréal ont été prises en compte.

Le 6 novembre 2008, dans le cadre de sa réflexion entourant le dépôt d'un avis sur les contributions municipales et les programmes de lutte à la pauvreté, le CIM a reçu une représentante de Centraide du Grand Montréal afin de mieux connaître les pratiques et les interventions de l'organisme dans ce domaine. Le CIM a également pris connaissance des divers programmes de la Ville de Montréal dans ce secteur, en association avec le gouvernement du Québec et les organismes communautaires concernés. Cette rencontre aura permis au comité de travail du Conseil de produire un avis préliminaire à ce sujet, dont on retrouvera les faits saillants à la section suivante.

Enfin, le 4 décembre 2008, le directeur général de la Ville de Montréal a rencontré les membres du CIM dans le cadre d'un échange portant sur le rôle et les fonctions du Conseil. Cette rencontre s'inscrivait également dans le contexte d'une réflexion entreprise par la Ville de Montréal concernant un plan de relève de la fonction publique municipale qui connaîtrait bientôt de profonds changements.

## *Les avis, projets et autres activités*

- **Avis sur la révision de la loi sur les biens culturels**

Dans le cadre de la révision de la loi sur les biens culturels du gouvernement du Québec, le CIM a présenté ses commentaires et suggestions au groupe de travail de la Ville de Montréal chargé de rédiger un mémoire lors de cette consultation.



Dans l'ensemble, cet avis reprend et actualise les recommandations déposées en 2004 par le Conseil lors de la consultation municipale sur la politique du patrimoine de la Ville de Montréal en rappelant, notamment, l'importance du patrimoine immatériel et la prise en compte de la contribution des personnes immigrantes au développement culturel de Montréal.

Au terme de cet exercice, le président du CIM a accompagné le maire de Montréal, la présidente du Conseil du patrimoine ainsi que la Direction du patrimoine de la Ville de Montréal pour la présentation du mémoire lors des audiences publiques ministérielles tenues à Montréal en février 2008.

- **Avis préliminaire sur les contributions municipales et les programmes de lutte à la pauvreté**

Dans un texte déposé devant la Commission d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération, le CIM a d'abord fait valoir que les délais de présentation et l'absence de documentation dans ce dossier ne lui ont pas permis de présenter une intervention de fond.

Les objectifs de ce premier exercice lui ont toutefois permis de présenter un portrait plus réel de la pauvreté à Montréal chez les immigrants et les membres des communautés ethnoculturelles afin que ces derniers soient mieux pris en compte dans l'élaboration des prochains programmes de lutte à la pauvreté.

Après avoir indiqué les principaux obstacles à la participation civique des citoyens issus de l'immigration, le Conseil a présenté quelques faits saillants sur les taux de chômage et l'entrepreneuriat dans ce domaine, les situations concernant les femmes immigrantes et les jeunes ainsi que les communautés les plus affectées. Enfin, le Conseil a fait valoir les actions à soutenir et proposé différentes pistes de recommandations.

En conclusion, le Conseil a indiqué qu'il déposera un avis plus détaillé au cours des prochains mois, à partir d'une analyse qui viendra consolider les hypothèses de solutions et présenter des recommandations susceptibles de mieux combattre la pauvreté sur le territoire de la Ville de Montréal.

- **Projet d'avis sur la gestion municipale des lieux de culte minoritaires à Montréal**



Gurdwara Sikh (Temple) dans l'arrondissement de Lasalle

Tel qu'indiqué dans son dernier rapport annuel, les études prospectives de la démographie

montréalaise prévoient que les religions non chrétiennes connaîtront une croissance pouvant atteindre jusqu'à 54 % au cours des 16 prochaines années. Compte tenu de cette évolution et sachant que les lieux de culte des minorités ethnoculturelles représentent déjà 35 % des quelque 1 000 lieux de culte recensés à Montréal, le CIM souhaite évaluer les enjeux liés à la gestion de ces espaces publics, dont l'augmentation des demandes d'autorisation pour de nouveaux lieux ou encore, la transformation de ceux qui existent déjà.

Dans ce contexte, le Conseil s'est donné le mandat d'examiner les conditions générales d'exercice de ces activités dont, notamment, la sécurité, l'hygiène et la salubrité des lieux, l'impact sur la circulation et le stationnement, l'accessibilité et les relations avec le voisinage.

Ainsi, dans le cadre d'un projet de recherche, des groupes de discussion ont été mis en place en vue de recueillir les commentaires et suggestions des conseillers en urbanisme et en développement social des arrondissements les plus concernés. Par ailleurs, en novembre 2007, le comité de travail a reçu les représentants d'organismes communautaires qui partagent souvent des activités similaires.

En décembre 2007, le comité a reçu les leaders des groupes religieux minoritaires en provenance des groupes évangélistes et a poursuivi ses entretiens avec les leaders de confession musulmane, juive et chrétienne ainsi que les représentants de groupes religieux asiatiques.

En 2008, le comité de travail a poursuivi ses travaux par de nouvelles rencontres dans l'arrondissement LaSalle, en compagnie des élus de l'arrondissement et les leaders de la communauté sikhe ainsi que dans l'arrondissement de Saint-Léonard en raison de la polémique suscitée par l'établissement d'un centre communautaire islamique.

Le comité a également suivi les travaux menés par la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal en collaboration avec l'Institut national de recherche scientifique (INRS) dans

le cadre d'une étude comparative sur les lieux de culte. Enfin, en décembre 2008, le comité de travail a tenu une rencontre afin d'échanger avec la direction de l'INRS sur l'ensemble de cette problématique. Les travaux du Conseil devraient se poursuivre et être complétés au printemps 2009.

*Les travaux de ce comité sont dirigés par M. Habib El-Hage, assisté par Mme Adriana Kotler, Mme Régine-Alende Tshombokongo et M. Bergman Fleury.*

- **L'étude publique du rapport annuel 2007**

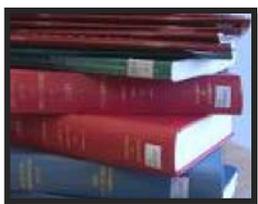
Le CIM a présenté devant la Commission de la présidence du conseil le rapport de ses activités pour l'année 2007. Cet exercice fut également l'occasion de mieux faire valoir les recommandations déposées au Conseil municipal le 31 mars 2007. Parmi ces recommandations, les membres du CIM ont de nouveau insisté sur la proposition voulant que la Ville se dote désormais d'un cadre de gestion et de référence en matière de relations interculturelles.

Par ailleurs, dans une réponse adressée au président du conseil municipal en novembre 2008, les membres ont également souligné l'importance de mettre en place des mesures d'octroi de mandat et de suivi de travaux. Au terme de cet exercice, la Commission de la présidence a appuyé ces recommandations et a transmis son rapport au comité exécutif pour analyse et considération appropriées.

*Ce rapport a été présenté par M. Frantz Benjamin et M. Habib El-Hage.*

- **L'étude publique des prévisions budgétaires 2009**

À l'occasion de l'étude du budget annuel de la Ville de Montréal, le président a présenté les principales réalisations du Conseil ainsi que les perspectives de développement pour la prochaine année. Cet exercice fut aussi l'occasion de demander l'indexation du budget du CIM, dont les montants sont pratiquement les mêmes depuis sa création alors que les besoins se sont considérablement développés.



*Cette présentation a été faite par le président du Conseil, M. Bergman Fleury.*

- **Le 5<sup>e</sup> anniversaire du Conseil interculturel de Montréal**

En juin 2008, le CIM a célébré son 5<sup>e</sup> anniversaire en présence du maire et de nombreux représentants du comité exécutif ainsi que d'une centaine d'invités triés sur le volet. Cet événement fut aussi l'occasion de remercier tous les membres du CIM depuis sa création. Ceux-ci ont été invités à signer le livre d'or de la Ville de Montréal. Lors de cet événement, les nouveaux membres du CIM ont également été présentés.

Par ailleurs, cette célébration fut aussi l'occasion d'annoncer la création du Prix des relations interculturelles de la Ville de Montréal. Enfin, un documentaire sur les premières années du CIM a également été présenté.

*L'organisation de cette activité a été confiée à un comité de travail formé par Mme Iris Almeida-Côté, Mme Gail Grant, Mme Hélène Wavroch et M. Gilles Gosselin, coordonnateur, en collaboration avec la Direction du protocole de la Ville de Montréal.*



De gauche à droite : M. Marcel Tremblay, M. Agusti Nicolau-Coll, Mme Mary Deros, M. Bergman Fleury, M. Ahmed Benbouzid, Mme Dulce Maria Cruz Herrera, M. le Maire, Gérald Tremblay

- **Commentaires et suggestions**

Dans le cadre de ses fonctions consultatives auprès du comité exécutif et du conseil municipal, le CIM a été appelé à présenter ses commentaires et suggestions, à la demande du Cabinet du maire et du responsable des relations interculturelles au comité exécutif, sur différents sujets, comme la gestion d'un lieu évangélique ainsi qu'une demande d'implantation d'une pagode commémorative dans l'arrondissement Ville-Marie.

### • **La problématique du profilage racial à Montréal**

En 2006, le CIM déposait un avis sur la problématique du profilage racial à Montréal de même qu'un état de la situation, un documentaire ainsi qu'un sommaire des interventions de la Ville en matière de racisme et d'exclusion. Parmi les recommandations contenues dans cet avis, on retrouvait des suggestions pour un renforcement des dispositions prévues à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, l'adoption de dispositions similaires dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, des précisions concernant la formation du personnel des services municipaux concernés ainsi que différentes mesures de responsabilité et d'imputabilité. Des pouvoirs élargis pour l'Ombudsman de la Ville, un programme de soutien aux victimes ou présumées victimes et la formation d'un comité d'implantation complétaient l'essentiel de ces recommandations.

À la suite du dépôt de cet avis, le comité de suivi du CIM a rencontré les membres du comité du Service à la clientèle du SPVM, le Commissaire à la déontologie policière ainsi que les représentants de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le CIM a également tenu un forum municipal sur le profilage racial réunissant une quarantaine de participants, dont le SPVM et la Société de transport de Montréal (STM), la Direction de la diversité sociale et les principaux organismes communautaires concernés par cette problématique. Les objectifs de ce forum visaient à donner suite à l'avis du CIM, rendre compte des décisions prises ou envisagées par les différents acteurs institutionnels et par la société civile impliqués dans cette problématique, approfondir



la réflexion sur les meilleurs moyens de lutte contre le profilage et bâtir un consensus autour d'un plan d'action montréalais.

Le 4 octobre 2007, l'Administration municipale déposait le suivi des recommandations du CIM sur le profilage racial par l'intermédiaire de la Direction de la diversité sociale, chargée de coordonner les actions des différents services municipaux et sociétés paramunicipales concernés. Dans une lettre adressée au président du Conseil, la STM mentionnait avoir confié l'analyse de cet avis à un comité de travail. Par ailleurs, dans le cadre de sa Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles, le SPVM exposait le contenu du programme de formation destiné à l'ensemble de son personnel.

Le SPVM indiquait également la mise en place d'un mécanisme de détection des comportements inattendus, de perfectionnement et de suivi ainsi que d'un outil préventif en matière de profilage racial et d'autres comportements qui iraient à l'encontre des valeurs organisationnelles.

Le SPVM a également adopté sa Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles afin de mettre en place un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats ainsi qu'une approche basée sur le transfert des connaissances et d'expertises pour soutenir les partenaires dans la lutte contre le profilage racial et illicite. De plus, une journée de formation sur le profilage racial destinée aux instructeurs et aspirants policiers de l'École nationale de police du Québec a été offerte. Par ailleurs, le SPVM a contribué à l'élaboration du guide et du séminaire provincial sur le profilage racial et illicite destinés aux corps de police du Québec.

Enfin, le SPVM a mis en place une procédure de médiation dans le traitement des plaintes, en

collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. Au sein des autres services municipaux corporatifs, le contenu des formations offertes au personnel de première ligne a été revu afin de l'orienter plus directement sur la lutte au racisme et à la discrimination. En dernier lieu, la Direction de la diversité sociale se proposait d'interpeller les autres services municipaux et de sensibiliser les arrondissements sur cette question en 2008.

Au cours de cette même année, le CIM a poursuivi sa démarche, notamment, lors d'une rencontre entre le nouveau président et le chef de police de la Ville de Montréal. En avril 2008, le coordonnateur de ce dossier a présenté le documentaire sur le profilage lors d'un colloque organisé par l'organisme *La Maisonnée*, portant sur le processus identitaire et le choc discriminatoire chez les jeunes issus de l'immigration. Ce documentaire a également été présenté devant le comité permanent de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Le Conseil a également poursuivi ses discussions avec l'Ombudsman de la Ville de Montréal. Enfin, au cours d'une assemblée régulière tenue le 2 octobre dernier, le CIM a reçu les représentants du SPVM afin d'échanger sur leur plan d'action et les premiers résultats des mesures proposées.

*Les travaux de ce comité sont dirigés par M. Guy Drudi, assisté par Mme Adriana Kotler et Mme Hélène Wavroch.*

- **Le Rendez-vous culturel de novembre 2007**

Dans le cadre du Rendez-vous culturel de novembre 2007, impliquant les cinq grands partenaires que sont les gouvernements du Québec et du Canada, la Ville de Montréal, la Chambre de commerce de Montréal et l'organisme Culture Montréal, le CIM a tenu un forum municipal réunissant les artistes et les

organismes ethnoculturels montréalais afin qu'ils participent à cet événement et fassent ainsi connaître la représentation et la contribution majeure de ces intervenants au développement culturel de Montréal.



Parmi les retombées de la participation du CIM au Rendez-vous culturel de novembre 2007, la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et, surtout, le lancement du *Répertoire sur la diversité ethnoculturelle*, en collaboration avec le Conseil des Arts de Montréal (CAM) et l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) constituent les plus grandes réalisations.

Les travaux de ce comité ont été dirigés par M. Guy Landry, assisté par M. Frantz Benjamin et M. Frantz Voltaire.

- **Le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)**

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM), en concertation avec le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) et le Conseil des Montréalaises (CM), a mis en place un comité de travail concernant le suivi du Programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal (PAÉE). Une première rencontre de travail, en décembre 2007, a permis de conclure sur une demande de présentation et un ordre du jour adapté aux attentes des trois conseils pour le début de l'année 2008.

Lors de cette réunion, la Direction du capital humain a présenté le dernier bilan de ce programme et a répondu aux demandes des membres des trois conseils. Au terme de ces

échanges, les membres ont convenu de reprendre cet exercice sur une base annuelle.

*Les travaux de ce comité ont été dirigés par Mme Ping Wang, assistée par Mme Régine-Alende Tshombokongo et Mme Maria De Andrade.*

- **Le Prix de la Ville de Montréal sur les relations interculturelles**

Un rapport de recherche documentaire sur la gestion de la diversité a été déposé en décembre 2007 en vue de la création d'un prix de la Ville de Montréal en matière de relations interculturelles. Une approche comparative avec d'autres villes a été effectuée, de même que des entrevues avec plusieurs acteurs de la scène montréalaise.

La création de ce prix a été annoncée par le maire en juin 2008, lors du 5<sup>e</sup> anniversaire du CIM. Les orientations, recommandations et mécanismes de mise en œuvre ont été poursuivis en 2008 par la mise en place d'un comité de travail regroupant différents services de la Ville.

*Les travaux de suivi sont assumés par le président du Conseil, M. Bergman Fleury.*

- **Les événements de Montréal-Nord**



À la suite des événements survenus à Montréal-Nord, le CIM a d'abord réuni les membres de son comité exécutif, élargi aux autres membres du conseil, dont la première intervention

publique fut la diffusion d'un communiqué de presse, le 22 août 2008, dans lequel le Conseil témoignait d'abord de sa sympathie à l'égard de la famille de la victime. Dans ce contexte, le Conseil rappelait que son mandat est d'apporter sa permanente contribution dans la recherche de solutions qui rejettent toute forme de violence et d'exclusion, contraires aux valeurs démocratiques de notre société et à une participation citoyenne.

À cet effet, une délégation du CIM a rencontré la direction du SPVM afin de faire le point sur la situation et examiner ensemble les avenues de solutions. Des entrevues journalistiques et radiophoniques ont été également accordées par le président et le responsable du comité interne du CIM sur le racisme, la discrimination et l'exclusion, témoignant, entre autres, de la position du CIM et des efforts démontrés afin de favoriser de saines et harmonieuses relations entre les diverses communautés établies sur le territoire de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, en septembre 2008, le président du CIM a participé au groupe de travail organisé par la Ville de Montréal à ce propos. Enfin, les membres du CIM étaient présents dans chacun des chantiers mis sur pied par la Ville de Montréal dans les différents secteurs de l'éducation, de la sécurité publique, de l'aménagement, du développement économique, de l'habitation et autres milieux de vie.

*Les participants du CIM à ces chantiers étaient M. Bergman Fleury, M. Habib El-Hage, M. Guy Drudi, Mme Adriana Kotler, Mme Mélissa Dorsaint, Mme Dulce Maria Cruz Herrera et Mme Régine-Alende Tshombokongo.*

## Partenariats et collaborations



Le CIM s'est notamment associé aux activités et regroupements suivants :

- Le Conseil des Arts de Montréal (CAM) et l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la confection et la distribution d'un répertoire des créateurs et des organismes ethnoculturels du domaine des arts, de la culture et du patrimoine;
  - L'organisme Vision Diversité (VD), dans le cadre du Rendez-vous culturel de novembre 2007; le CIM a poursuivi ses relations avec les responsables du Service du développement culturel pour le bilan de cet exercice;
  - Les membres du Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec (CRIQ), concernant leur dernier avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle. Cette rencontre fut également l'occasion d'appuyer leurs recommandations, dont celle prévoyant la tenue d'un mini-sommet pour la création d'un chantier de la gestion de la diversité de la main-d'œuvre;
  - À la table de concertation regroupant les intervenants du milieu, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec dans le cadre des événements entourant les incidents à Montréal-Nord. Par la suite, le CIM a délégué ses membres dans les divers chantiers d'intervention;
- Le Conseil intercommunautaire de l'arrondissement Outremont, afin de présenter le rôle du CIM et ses fonctions et établir de nouvelles relations avec ses partenaires du milieu;
  - En collaboration avec les coordonnateurs des Études québécoises, le CIM a présenté une allocution devant les étudiants de l'Université McGill sur les enjeux montréalais en matière d'intégration et de relations interculturelles, dans la foulée des travaux de la Commission Bouchard-Taylor;
  - La Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal; collaboration régulière sur de nombreux projets et programmes en matière de diversité;
  - Rencontre d'information et d'échange du comité de travail sur le projet de recherche concernant les lieux de culte avec la direction de l'Institut national de recherche scientifique (INRS).

### Le CIM présent sur le plan national et international



- Le CIM était présent pour représenter la Ville de Montréal et faire valoir ses interventions dans le domaine des relations interculturelles lors du Congrès national Métropolis, tenu à Halifax;
- Un représentant du CIM était présent à la table sur l'immigration organisée par

l'Ambassade du Canada à Paris, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, les affaires internationales de la Ville de Montréal et la direction Chantier sur la démocratie;

- En mai 2008, le président du CIM participait à une assemblée du Conseil bordelais de la diversité ainsi qu'au Comité régional contre le racisme de Bordeaux-Nantes;
- Le CIM était également présent lors de la Conférence sur l'immigration et l'intégration: Québec et Israël;
- Le CIM était à la présentation de la politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée* et son plan d'action « mise en valeur » par Québec interculturel et le ministère de l'Immigration et Communautés culturelles;
- Le président et Mme Iris Almeida-Côté du CIM ont participé au colloque organisé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse intitulé : *Pour une véritable intégration – Droit au travail sans discrimination*, les 13 et 14 novembre 2008;
- Des représentants du CIM collaborent avec la Direction de la diversité sociale dans l'analyse des projets soumis dans le cadre des divers programmes de soutien à la diversité;
- Enfin, le CIM fait partie du comité de travail, avec la Direction de la diversité sociale et le Service des communications de la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre du Prix des relations interculturelles de la Ville de Montréal.

## Le CIM actif dans la concertation

Le président du CIM, M. Bergman Fleury, siège comme vice-président au comité d'allocation et de relation avec les organismes et est membre de l'exécutif de Centraide. De son côté, Monsieur Guy Drudi siège au Comité stratégique de

concertation du Service de la police de la Ville de Montréal. Plusieurs autres membres sont également engagés dans leur communauté.

## Le CIM présent sur les scènes de la diversité ethnoculturelle

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres sont présents lors de nombreuses activités publiques, telles que le Mois de l'Histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

Les membres participent également à diverses soirées-bénéfice, comme celles du Black Theatre Workshop, le Gala de la communauté hellénique, la Fête du nouvel an chinois, Avocats sans frontières, la Fête des enfants et autres événements culturels tels que le festival.

Les Week-ends du monde au Parc Jean-Drapeau, le Festival du monde arabe, Nuits d'Afrique, etc.

Pour les membres du CIM, ces événements sont autant d'occasions de marquer leur présence et de tisser des liens avec les différentes communautés.



Arbre-emblème de Montréal : pommier décoratif

## Communication



Après la journée de réflexion 2008, les membres du CIM ont convenu de retravailler le plan de communication du Conseil afin, notamment, de réévaluer ses approches et surtout, de mieux le faire connaître du grand public. Dans ce contexte, une proposition de travail a été déposée au Conseil, revoyant les objectifs, les publics cibles et les axes de communication. Des contacts ont également été établis avec une firme de relations publiques afin d'assurer le soutien communicationnel aux événements du CIM.

Par ailleurs, d'autres travaux ont également permis la mise à jour d'un répertoire des médias ethnoculturels, du site informatique et du dépliant d'information ainsi que la création d'un document de présentation visuelle sur le rôle et les fonctions du CIM.

Enfin, le Conseil poursuit toujours ses acquisitions au centre de documentation et ses recherches de collaboration avec d'autres centres de documentation, dont celui de l'Université McGill.

*Les travaux de ce comité sont dirigés par Mme Iris Almeida-Côté, assistée par Mme Gail Grant et Mme Hélène Wavroch, avec la collaboration de M. Jaime Salvador Patino Martinez, stagiaire au Conseil à titre de chargé de communication.*

## Sommaire des réalisations 2003-2008

Depuis sa création, le CIM s'est donné une vision et des engagements qui se sont traduits par la mise en place de comités sectoriels portant sur l'accès à l'égalité en emploi, l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés ethnoculturelles, la formation interculturelle et la sensibilisation à la diversité. Dans ce contexte, les travaux du CIM ont permis le dépôt d'un premier rapport de synthèse intitulé : *Pour passer du discours à l'action*, dans lequel les comités de travail ont présenté des recommandations pour leurs secteurs respectifs d'intervention et particulièrement le Programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal (PAÉE).



Par ailleurs, en 2004-2005, le CIM a participé à la réflexion stratégique sur la diversité menée par le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. Ces travaux auront amené le dépôt d'un plan d'action stratégique en matière de diversité ethnoculturelle (2007-2010), dont le contenu fait régulièrement l'objet de discussions et d'évaluations périodiques auxquelles participent les membres du Conseil.

Toujours en 2005, le CIM a tenu une journée de sensibilisation et de formation sur la diversité touchant les pratiques religieuses et le concept d'accommodement raisonnable. Cet exercice aura permis de réunir à la fois les élus

municipaux, les cadres de direction et les différents organismes présents dans le milieu.

En matière de racisme et de discrimination, le CIM a mis sur pied un comité permanent afin de mieux surveiller et condamner toutes formes de racisme, d'exclusion et d'intolérance. Les premières interventions publiques de ce comité ont d'ailleurs permis de dénoncer les incidents à l'école juive Talmud Torah Unie dans l'arrondissement Outremont. Par ailleurs, le Conseil a présenté en 2006 un état de la situation sur le profilage racial à Montréal, document qui fut suivi d'un avis et d'un forum municipal en 2007 et de plusieurs rencontres avec les intervenants concernés.

Le CIM était également présent lors des audiences de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec sur le projet d'une politique contre le racisme et les discriminations. Dans ce contexte, le Conseil a déposé un mémoire et le président a pris la parole en référant, notamment, aux recommandations contenues dans son avis sur le profilage racial. En 2008, le CIM a poursuivi ses activités dans ces dossiers en participant à des colloques et rencontres avec différents organismes communautaires, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Service de police et le Bureau de l'Ombudsman de la Ville.

En matière d'immigration, le CIM a fait valoir ses commentaires et propositions concernant l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) sur les *niveaux d'immigration* en présentant sa position au groupe de travail de la Ville chargé de présenter un mémoire. Le CIM a également participé à une table sur l'immigration tenue en France afin de présenter les principales interventions de la Ville à cet égard, qui définissent son modèle d'intégration. Enfin, le CIM participe régulièrement aux

colloques dans ce domaine, dont principalement ceux menés par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

Par ailleurs, dans le secteur du développement culturel et du patrimoine, le CIM a produit différents avis portant notamment sur les avant-projets de politique sur le patrimoine et la culture à la Ville de Montréal. De plus, le CIM a organisé un premier grand événement entourant la participation des artistes et des organismes ethnoculturels au Rendez-vous culturel de novembre 2007. Cet avis fut suivi d'un forum municipal de discussions réunissant près d'une centaine de personnes et d'organismes ethnoculturels du domaine des arts, de la culture et du patrimoine.

Toujours en 2007, le Conseil a déposé un mémoire devant la Commission consultative sur les pratiques d'accommodement liées aux différences culturelles ainsi que plusieurs interventions sur des projets de la Ville touchant, entre autres, à la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la vie sociale, culturelle, communautaire et politique.



De plus, le CIM a introduit une nouvelle formule d'échanges lors de ses assemblées en invitant divers organismes du milieu dont les missions touchent aux relations inter-

culturelles. Le Conseil a également exercé le suivi des recommandations contenues dans ses divers avis en rencontrant les responsables des services municipaux concernés ainsi que ses partenaires du milieu.

En 2008, le CIM a poursuivi ses travaux sur la gestion municipale des lieux de culte minoritaires à Montréal de même qu'une première analyse des contributions municipales et des programmes de lutte à la pauvreté. Le Conseil a également tenu une journée de

réflexion qui l'a amené à redéfinir ses orientations et proposer un plan stratégique d'intervention ainsi que les principaux éléments d'un plan de communication.

Enfin, le CIM poursuit sa recherche de partenaires et de collaborations avec le milieu. Parmi celles-ci, il peut désormais compter sur des collaborations établies avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM), l'Institut national de recherche scientifique (INRS), Vision Diversité (VD), le Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec, le Conseil des relations interculturelles de la Ville de Québec et la Conférence régionale des élus (CRÉ).

## Perspectives 2009

En 2009, le Conseil entend poursuivre et intensifier ses activités de manière à ce que ses engagements se concrétisent davantage et se manifestent *sur le terrain*. À cet égard, le Conseil poursuivra son rapprochement avec le milieu par des rencontres périodiques avec ses partenaires et les leaders des différentes communautés. Dans ce contexte de développement, le Conseil présentera des demandes de ressources complémentaires lui permettant de mieux accomplir son mandat.

Par ailleurs, le CIM estime que les programmes et les mesures permettant d'accéder à un emploi figurent toujours parmi les outils prioritaires

d'intégration puisqu'ils permettent à chaque individu de donner sa pleine mesure et de trouver sa juste place au sein de la collectivité. Les membres du Conseil continueront ainsi à promouvoir et à appuyer toute action en ce sens et s'intéresseront particulièrement au Programme d'accès à l'égalité en emploi.

Enfin, le CIM poursuivra ses travaux sur la gestion des lieux de culte minoritaires ainsi que son projet d'avis sur les contributions municipales et les programmes de lutte à la pauvreté, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles.

## Recommandations

- **Un cadre de gestion en matière de relations interculturelles**

Dans son dernier rapport d'activité, le CIM proposait qu'après plus d'une vingtaine d'années d'interventions, la Ville de Montréal se dote désormais d'un cadre de gestion et de référence en matière de relations interculturelles.

Au cours de l'année 2008, plusieurs événements ont confirmé la pertinence d'une telle recommandation :

1. Le témoignage de la Ville de Montréal devant la Commission Bouchard-Taylor en ce qui a trait aux besoins de regrouper les effectifs et les interventions;
2. Les incidents de Montréal-Nord et leur dimension pluriethnique;
3. L'évaluation des contributions municipales et les programmes de lutte à la pauvreté;
4. Les difficultés de gestion liées à la croissance des lieux de culte à Montréal.

Au plan provincial, l'adoption de la nouvelle politique *La diversité : une valeur ajoutée* et de son plan d'action par le ministère de l'Immigration et Communautés culturelles invite également les différents partenaires des secteurs public et privé à une concertation pour la valorisation de la diversité ethnoculturelle.

De plus, l'adoption récente d'une politique interculturelle dans l'arrondissement de Verdun, jointe à celle de l'arrondissement Saint-Laurent, avec en parallèle l'adoption d'une politique interculturelle par la Commission scolaire de Montréal (CSDM), s'ajoute aux arguments en faveur d'une telle proposition.

Ainsi, le CIM estime toujours que la gestion des relations interculturelles doit être clairement affirmée, au sens où elle constitue un champ d'activité partagé et que les problématiques qui en découlent doivent être traitées par une réflexion commune menée par la Ville-centre et l'ensemble de l'agglomération.

La nécessité d'établir un cadre de gestion repose également sur le besoin de mieux reconnaître et surtout conjuguer le rôle de chaque palier de gouvernement et de leurs organismes affiliés dans ce domaine, tels que le Conseil des relations interculturelles du gouvernement du Québec, ou encore, la Conférence régionale des élus (CRÉ), sans oublier les efforts consentis par leurs partenaires du secteur privé et du milieu communautaire.

Au cours de l'année 2008, le CIM a repris cette intervention, notamment lors de l'étude publique de son rapport annuel devant la Commission de la présidence du conseil municipal, dont les membres ont appuyé le principe tout en favorisant une collaboration du CIM en vue d'en préciser le contenu.

*En conséquence, le Conseil réitère :*

*Que la Ville de Montréal doit toujours mieux assurer la cohérence de ses actions et de ses stratégies et qu'à cet égard, seul un cadre de gestion permettrait de définir la vision de la Ville, les principes et les valeurs auxquels les Montréalaises et les Montréalais croient et qu'ils veulent faire partager aux nouveaux arrivants.*

À cet effet, les membres du Conseil proposent toujours leur collaboration en vue d'en rédiger le contenu.

- **Une procédure d'attribution des mandats et de suivi des travaux**

Les dispositions contenues à l'article 83.2 paragraphe 3 de la Charte de la Ville de Montréal prévoient que le Conseil interculturel fournit, à la demande du Conseil de la Ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles.

Dans ce contexte, le Conseil soulignait n'avoir encore jamais reçu aucune demande formelle de mandat de la part du comité exécutif ou du conseil municipal de Montréal. Par ailleurs, le

Conseil soulignait également n'avoir reçu aucune réponse formelle à ses travaux, dont l'éventualité de confier, s'il a lieu, des mandats spécifiques aux services municipaux concernés.

*En conséquence, le Conseil réitère :*

*Que la Ville de Montréal puisse mettre en place un mécanisme d'analyse des programmes et des activités de la Ville en vue de confier au Conseil interculturel de Montréal des demandes formelles d'avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles.*

*Que la Ville de Montréal, par l'intermédiaire du Bureau de la présidence du conseil municipal, puisse mettre en place un mécanisme d'analyse, de réponse et de suivi des recommandations du CIM et, s'il a lieu, les moyens de mise en œuvre.*

- **Une indexation du budget et une aide au fonctionnement**

Après cinq années d'interventions, le CIM considère qu'il accomplit pleinement son mandat et qu'il doit désormais faire face à son développement. Les succès de ses premières réalisations ont aussi leurs exigences en termes de reddition de comptes et de suivi et créent également de nombreuses attentes dans le milieu. Afin de mieux poursuivre ses activités et répondre aux demandes qui lui sont adressées, le Conseil a besoin de nouvelles ressources, à la fois administratives et financières. Concrètement, les activités du Conseil nécessitent plus de personnel pour avancer dans ses projets, et ce, à tous les niveaux : secrétariat, recherche, animation, communication et représentation.

À ce sujet, les sommes qui lui ont été allouées par voie réglementaire sont demeurées sensiblement les mêmes depuis sa création en 2003, alors que les dépenses, au seul chapitre de la rémunération, ont augmenté, sans qu'aucune



compensation n'ait été consentie. Dans ce contexte, la Commission de la présidence du conseil municipal a appuyé une demande du CIM en recommandant que le conseil municipal mette à la disposition du CIM les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Enfin, l'article 83.2 de la Charte de la Ville prévoit, à son dernier paragraphe, que le Conseil de la Ville peut, par règlement, accorder au Conseil interculturel de Montréal tout autre pouvoir ou lui imposer tout autre devoir qu'il juge de nature à lui permettre de mieux atteindre ses objectifs.

*En conséquence, le Conseil recommande :*

*Que le montant des sommes minimales mises à la disposition du Conseil interculturel de Montréal soit indexé annuellement en fonction, notamment des augmentations liées à la rémunération et aux charges sociales afférentes, ainsi que des coûts d'opération liés à son fonctionnement.*

Par ailleurs, considérant que le CIM souhaite poursuivre et développer ses activités en orientant ce développement sur la mise en commun de ressources, la signature d'ententes, de prêts de services et d'affectations, de protocoles et de projets de recherche conjoints et toute autre forme de collaboration, le Conseil recommande :

*Que des ententes soient conclues avec les arrondissements de la Ville les plus concernés tels que Saint-Laurent, Outremont, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et autres, dans le cadre de problématiques communes touchant les relations interculturelles à Montréal.*

*Que la Ville de Montréal puisse affecter aux travaux du Conseil interculturel tout employé qu'il désigne sous forme de prêt de service ou de nouvelles ressources.*

## Remerciements

Dans le cadre de leurs activités 2008, les membres du CIM remercient particulièrement :

M. Marcel Tremblay, conseiller municipal et membre du comité exécutif responsable des relations interculturelles, Mme Mary Deros, conseillère associée, Mme Fadima Diallo, attachée politique, Mme Marie-Josée Bonin, déléguée du directeur général de la Ville au CIM et M. Pierre Morin, du Bureau de la présidence du Conseil.

Les membres du CIM remercient également leurs partenaires et leurs collaborateurs, dont la Direction du greffe du Service des affaires corporatives pour le soutien logistique et professionnel ainsi que le Service du protocole de la Ville de Montréal pour sa collaboration lors de l'organisation de son cinquième anniversaire.



## *En bref...*

### **La composition**

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est composé de quinze membres nommés par le Conseil de la Ville, qui désigne parmi eux un président et un ou deux vice-présidents. Pour devenir membre, toute personne doit manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière de relations interculturelles, avoir une connaissance des enjeux municipaux, participer de façon active à la vie montréalaise dans les secteurs économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel et faire preuve de disponibilité.

### **Le mandat**

Le Conseil interculturel de Montréal est un organisme permanent de consultation visant à favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la vie montréalaise. À cet égard, il agit comme instance consultative auprès des élus et de l'Administration municipale. Il est également un lieu d'échanges à partir des demandes exprimées par toute personne ou tout organisme du milieu interculturel.

### **Requêtes et suggestions**

Conseil interculturel de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424  
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

[cim@ville.montreal.qc.ca](mailto:cim@ville.montreal.qc.ca)

[www.ville.montreal.qc.ca/cim](http://www.ville.montreal.qc.ca/cim)

## Annexe 1

### Notices biographiques

#### ❖ **Le président, Monsieur Bergman Fleury**



Bergman Fleury est spécialiste et consultant en éducation et en relations interculturelles. Après une carrière de 20 ans en enseignement, il a développé une expertise particulière comme conseiller pédagogique en matière de formation, d'intégration et d'activités interculturelles au sein de la Commission scolaire de Montréal. En 2006-2007, il s'est vu confier la présidence du Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Récemment, il a été membre du comité conseil de la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Bergman Fleury est l'auteur de publications sur la prise en compte de la diversité culturelle en milieu scolaire.

M. Fleury est également connu pour son engagement communautaire, notamment chez Centraide du Grand Montréal où il a présidé, de 2002 à 2007, le comité d'allocation Soutien à l'inclusion. Il agit actuellement comme vice-président au Comité d'allocation et de relation avec les organismes (CARO) et comme membre du comité exécutif de Centraide depuis 2007. Bergman Fleury préside les travaux du Conseil interculturel de Montréal depuis mai 2008.

#### ❖ **La vice-présidente, Madame Adriana Kotler**



Adriana Kotler est urbaniste et détient une maîtrise en planification urbaine et régionale de Rutgers University au New Jersey (États-Unis). Madame Kotler croit que le défi le plus important des gouvernements au XXI<sup>e</sup> siècle sera de créer des sociétés dans lesquelles les individus de diverses origines et croyances pourront vivre ensemble en sécurité et en harmonie.

Elle s'intéresse particulièrement au rôle des grandes villes comme Montréal en tant que modèle de culture d'acceptation et de respect mutuel. Madame Kotler a travaillé dans le domaine du transport (Via Rail Canada), du réaménagement urbain (le projet de revitalisation du canal de Lachine sous l'égide de Travaux publics Canada et de Parcs Canada) et de la création de mécanismes gouvernementaux tripartites (ministère d'État aux Affaires urbaines, Ottawa).

Adriana Kotler a été nommée administratrice au sein de nombreux conseils d'administration, dont ceux du Centre des arts Saidye Bronfman, de la Fondation communautaire juive de Montréal, de la Coalition multiculturelle des femmes de Montréal et de KlezKanada, un festival culturel juif qui se déroule tous les ans.

### ❖ **Le Vice-président, Monsieur Habib El-Hage**



Habib El Hage est sociologue et chercheur associé au Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) à l'UQAM. Il agit comme intervenant social au Collège de Rosemont, où il assume la responsabilité du

service interculturel du secteur de la Vie étudiante. Son expérience de travail et ses implications touchent aux milieux de l'éducation et de la santé mentale et communautaire.

Ses actions portent sur la lutte contre les discriminations en milieu de travail, l'intervention interculturelle auprès des jeunes issus de l'immigration, l'adaptation institutionnelle en interculturel, les problématiques en santé mentale liées à la migration, le vieillissement dans un contexte migratoire et la médiation interculturelle.

### ❖ **Madame Iris Almeida-Côté**



Iris Almeida-Côté est présidente directrice générale de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux à Montréal. Elle détient une maîtrise en droit international (2001) et une maîtrise en sociologie (1982).

Elle fut directrice des politiques et programmes à l'organisme Droits et Démocratie de 1991 à 2006 à Montréal, chef des programmes de Partenariat Afrique Canada de 1988 à 1991 à Ottawa, secrétaire général adjointe de la Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité (CIDSE) à Bruxelles de 1986 à 1988 et présidente du Mouvement international des étudiants universitaires entre 1982 et 1986 à Paris.

Mme Almeida-Côté est membre du conseil d'administration d'Avocats sans frontières (Québec), membre du conseil d'orientation de l'Institut d'études internationales de Montréal à l'UQAM et présidente du comité des projets de Développement et Paix. Également, Mme Almeida-Côté a été lauréate 2008 du Prix de l'excellence du Réseau des femmes d'affaires du Québec ainsi qu'une des 100 femmes les plus influentes au Canada, prix remis par le Réseaux des femmes exécutifs.

### ❖ **Madame Régine-Alende Tshombokongo**



Régine-Alende Tshombokongo détient une maîtrise en linguistique cognitive de l'Université Laval. Directrice générale du Centre d'encadrement pour les jeunes filles immigrantes (CEJFI); défenseuse des droits des familles immigrantes, elle

s'est attachée tout au long de sa carrière à faire entendre la voix des jeunes filles immigrantes dans les milieux décisionnels et à œuvrer pour leur l'intégration.

Elle a à son actif plusieurs publications en lien avec l'intégration des femmes immigrantes et œuvre pour la promotion des droits et l'insertion des femmes immigrantes dans les milieux de travail, et elle les accompagnent dans la formation et la recherche de financement. Elle a aussi agit comme membre ou bénévole dans plusieurs organismes (FFQ, OXFAM, Croix-Rouge, CFPOM.)

### ❖ Madame Maria De Andrade



Maria De Andrade est membre du Barreau du Québec depuis 1982, sa pratique est axée principalement sur le droit de la famille, droit de l'immigration et droit en litige civil et commercial. Elle œuvre depuis 1989 comme agente de protection des réfugiés à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et elle s'implique de façon active comme bénévole dans plusieurs événements au sein de la communauté portugaise.

### ❖ Monsieur Guy Drudi



Guy Drudi a complété des études supérieures en philosophie, en psychologie clinique et en sciences humaines appliquées. Il a travaillé de 1975 à 2006 au Centre jeunesse de Montréal comme gestionnaire. Il a terminé sa carrière comme responsable de services psychosociaux et de réadaptation dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Durant ces années, il a contribué à la création de nombreuses ressources communautaires pour les jeunes et leurs familles.

Il est le président fondateur du Service d'aide et de liaison *La Maisonnée* (1978). Il est également impliqué dans des organisations municipales de planification d'urbanisme et de protection de l'environnement. En 2002, Guy Drudi reçoit le Prix du rapprochement interculturel Jacques-Couture, catégorie personne, décerné par le gouvernement du Québec en reconnaissance de son engagement de près de trente ans auprès des immigrants. Il est l'auteur de plusieurs formations et a publié plusieurs articles sur le choc discriminatoire.

Il poursuit toujours son engagement à *La Maisonnée* à titre de président du CA et depuis

2006, comme membre du comité de planification stratégique du SPVM. Au CIM, il coordonne les travaux du comité sur le racisme et l'exclusion sociale.

### ❖ Madame Gail Grant



Gail Grant détient un baccalauréat en science politique et une maîtrise en sociologie de l'Université Concordia et a étudié la traduction à l'Université de Montréal et l'espagnol à l'Université McGill. Elle est chercheuse, analyste en matière de politiques, chargée de cours en science politique, consultante, auteure, membre de jurys (concours MBA, Office de la langue française, etc.), animatrice et conférencière.

Mme Grant a été présidente du Réseau des femmes de carrière de Montréal, présidente du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), vice-présidente du Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM) et membre des conseils d'administration du Bureau québécois de l'Année internationale de la famille et du Conseil de presse du Québec.

Elle a dirigé le programme de recherche sur la diversité ethnique et culturelle à l'Institut de recherches en politiques publiques (IRPP) et a été responsable des dossiers socioéconomiques au Conseil du patronat du Québec. Aujourd'hui, Mme Grant travaille au Bureau de la traduction du gouvernement fédéral et siège au conseil du Musée du Château Ramezay à Montréal.

### ❖ Monsieur Frantz Voltaire



Frantz Voltaire est directeur fondateur du Centre de recherche et de documentations haïtienne, caribéenne et afro-canadienne du CIDIHCA. Il a été consultant pour les Nations Unies, l'OEA, l'ACDI. Il a produit et réalisé cinq documentaires pour lesquels il a reçu des prix, dont le prix Cora Coralina du Brésil pour *Port-au-Prince, ma ville*, le prix de l'ONF pour *Les chemins de la mémoire*, et un *Caribbean Sunshine Award* à New York. Il dirige actuellement le Festival des films sur les droits de la personne de Montréal affilié au réseau international de films sur les droits de la personne, et les Éditions du CIDIHCA.

### ❖ Madame Hélène Wavroch



Hélène Wavroch, membre fondatrice de la Fédération des femmes du Québec, de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec et ex-présidente du CRARR, est une militante de longue date au sein de plusieurs groupes de lutte contre la discrimination raciale et le harcèlement sexuel.

Actuellement directrice générale du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés, elle a été auparavant présidente du Conseil des aînés, organisme gouvernemental québécois chargé de conseiller la ministre responsable des aînés sur tout sujet les concernant. En 2006, elle a été récipiendaire du prix Rosa Parks décerné par la Commission canadienne des droits de la personne et la Table ronde du Mois de l'histoire des noirs.

### ❖ Monsieur Ahmed Benbouzid



Ahmed Benbouzid est directeur du Développement social à la Conférence régionale des élus de Montréal après avoir été directeur général du Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre Nord. Il a été président du Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM), administrateur au Centre de recherche-action sur les relations raciales (1999-2001) ainsi que porte-parole pour la campagne de Centraide (1999-2006)

M. Benbouzid œuvre particulièrement dans les champs du développement local et régional, de l'immigration, de l'intégration et des relations interculturelles ainsi que du développement de l'employabilité.

### ❖ Madame Mélissa Dorsaint



Mélissa Dorsaint est avocate-fiscaliste. Elle détient une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke et est en voie d'obtenir un M.B.A. de HEC Montréal. Elle est membre fondatrice de la Jeune chambre de commerce haïtienne et a été présidente de cet organisme en 2005-2006 (année où l'organisation a reçu le prix Jeune chambre de l'année par le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec).

Mme Dorsaint s'intéresse particulièrement à l'intégration socioéconomique des jeunes Montréalais issus de l'immigration. Elle appuie les initiatives et participe aux projets visant l'intégration des jeunes des communautés culturelles dans l'activité économique de Montréal, et plus particulièrement ceux visant leur intégration sur le marché du travail. Elle affectionne également les actions ayant pour objet la promotion de l'entrepreneuriat au sein des communautés culturelles.

### ❖ **Monsieur Agusti Nicolau-Coll**



Né près de Barcelone, en Catalogne, en 1962, il a obtenu une licence en géographie et histoire à l'Université de Barcelone (1988) et une maîtrise en géographie à l'UQAM (1996). Depuis 1990, il s'est dédié professionnellement au domaine de l'interculturel : responsable du module Cultures et développement à l'Institut Interculturel de Montréal (1990-1995); coordonnateur du module d'interculturalité au Centre pour l'innovation sociale de Barcelone (1996-1999); cofondateur et coordonnateur du Centre pour le dialogue interculturel de la Catalogne (1999-2002).

Depuis 2003, il est directeur adjoint de l'Institut Interculturel de Montréal. Il a publié de nombreux articles en catalan, castillan, français et portugais sur des questions concernant la diversité culturelle et l'interculturel.

### ❖ **Madame Dulce Maria Cruz Herrera**



Candidate à un doctorat en droit public à l'École doctorale de Sciences juridiques et politiques de l'Université Paris X-Nanterre, elle est aussi titulaire d'un baccalauréat en droit de la Faculté de droit de l'Université de la Havane (1994) et d'une maîtrise en droit international de l'UQAM (2003). Récipiendaire du premier prix de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) pour le meilleur mémoire en études internationales, Dulce Maria Cruz Herrera est l'auteure d'un ouvrage de référence dans le domaine du droit et des relations internationales : *États-Unis/Cuba, les interventions d'un empire, l'autodétermination d'un peuple*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2007, 323 pages.

Chercheuse associée à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM, elle a participé à plusieurs manifestations scientifiques nationales et internationales, signant ainsi plusieurs textes et communications scientifiques portant sur la gestion de la diversité ethnoculturelle dans une perspective de droits de la personne, sur la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de la personne et sur le développement démocratique en Amérique latine.

Membre du conseil d'administration du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) et lauréate du Mois de l'histoire des Noirs (édition 2008), Madame Cruz Herrera est également intervenue à titre d'experte ou de commentatrice à plusieurs émissions télévisuelles et radiophoniques d'affaires publiques. Mme Cruz Herrera œuvre présentement comme fonctionnaire provinciale pour le gouvernement du Québec.

## Annexe 7

### Liste des publications

- Les rapports d'activité du Conseil interculturel de Montréal de 2003 à 2008.
  - *Avis sur l'avant-projet de politique de développement culturel de la Ville de Montréal*, 18 mars 2004, 10 pages;
  - Rapport synthèse des comités sectoriels du Conseil interculturel de Montréal *Pour passer du discours à l'action*, juin 2004, 12 pages;
  - *Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, 13 janvier 2005, 12 pages; *Avis sur la proposition de politique de développement culturel de la Ville de Montréal*, 14 avril 2005, 10 pages;
- Consultation publique sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, 28 novembre 2005, 11 pages;
- *État des lieux sur le profilage racial*, juillet 2006, 38 pages;
  - Mémoire devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur le projet de politique contre le racisme et la discrimination, 1<sup>er</sup> septembre 2006, 9 pages;
  - *Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal*, 5 octobre 2006, 31 pages;
  - Rapport des groupes de discussion sur le profilage racial à Montréal, octobre 2006, 52 pages;
  - Mémoire présenté devant la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, *Bilan 2005-2006, Mise en œuvre de Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, 16 avril 2007, 5 pages;
  - Commentaires et suggestions sur le projet de réseau intégré de prestation de services aux citoyens de la Ville de Montréal (E-Cité 311), avril 2007, 5 pages;
  - Mémoire déposé devant la Commission permanente du conseil municipal, sur la participation civique des communautés culturelles, mai 2007, 10 pages;
  - Rapport d'enquête exploratoire sur la création du Prix des relations interculturelles de la Ville de Montréal, juin 2007, 22 pages.
  - *Avis sur la participation des artistes et des organismes ethnoculturels à Montréal métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007*, 13 septembre 2007, 6 pages;
  - Mémoire dans le cadre du témoignage de la Ville de Montréal devant la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 4 octobre 2007, 30 pages;
  - Rapport du forum municipal *Pour la pleine participation des artistes et des communautés ethnoculturelles à la vie culturelle montréalaise dans le cadre de Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007*, 30 pages;
  - *Avis préliminaire dans le cadre de l'étude publique sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté*, 18 novembre 2008, 12 pages.
  - Commentaires et suggestions concernant le mémoire de la Ville de Montréal sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 dans le cadre de la consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), 6 pages;

- Commentaires et propositions présentés au groupe de travail de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation gouvernementale vers une loi sur la protection du patrimoine culturel, 10 pages;
- Mise à jour du Répertoire des médias multiethniques, février 2008.